REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/626 du 3/7/1984 /MTPS.DGTFP.DFP.SRD.DII.3

Portant radiation de Monsieur BOURANGON Paul, Administrateur de 1er échelon des - SAF -.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/SP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62.426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des - SAF - ;

(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

DGB

(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres prévues par la loi n° 15.62 du 2.3.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du conseil des Ministres ;

DGF

(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 3483/MJT.DGT.DCGPCE du 28.06.76 portant intégration et nomination de Monsieur BOURANGON Paul dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie I des SAF ;

(/u le décret n° 83.391.MTPS.DGTFP.DFP du 2.6.83 portant reclassement de l'intéressé en qualité d'Administrateur des SAF de 1er échelon ;

(/u la lettre DAP.GP 224.247.252.264.276.2664.D48.D59 du 22.07.83 du Directeur de l'Administration et du Personnel auprès d'Hydro-Congo à Brazzaville, demandant la radiation de l'intéressé de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 80.345 du 3.9.80 portant reversement dans les entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics, Offices Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et Sociétés d'Economie Mixte, des Fonctionnaires détachés ou en disponibilité et Agents contractuels de l'Etat exerçant dans lesdites Offices, Sociétés, Entreprises, et Etablissements Publics ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 80.345 du 3.9.80 susvisé, Monsieur BOURANGON Paul, Administrateur de 1° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), en service détaché auprès d'Hydro-Congo à Brazzaville, est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise et reversé dans les effectifs d'Hydro-Congo.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 6 Janvier 1983, date de prise en charge de l'intéressé par Hydro-Congo, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 3 Juillet 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et Energie,

- Radolphe ADADA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1		
DGTFP.DFP	5		
DFP.BST	2		
DFP.B DE LA DISC.	2		
DGB	3	DG CNPS SP	2
DCF	2	SGCM.BC	3
MME	2	DOSSIER	3
DG.HC.SP	2	INTERESSE	1.-
SG. MINES SP	2		